

Établissement de la préséance entre des municipalités

Lieu : Alberta

Sujet : La collaboration en matière de services municipaux

Décrivez la situation.

Pendant deux ans, notre petite ville a suivi un processus de fusion avec arbitrage portant sur le financement des loisirs. Ces deux initiatives constituaient une première pour la municipalité comme pour la province. La municipalité a entamé des discussions sur la fusion forcée en vertu d'un article de la *Municipal Government Act*. Elles visaient à informer le comté que le partenariat était dissous et que nous ne pouvions plus assumer les frais associés à la prestation d'une gamme de services. Une étude sur la fusion a été réalisée et présentée au ministre, qui a décidé que l'opération n'était plus à l'ordre du jour et qui a demandé aux deux municipalités de mener une étude et de conclure une entente sur les loisirs. L'étude a été effectuée, mais les parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur quelques éléments. Faute d'accord, il fallait passer à l'arbitrage.

Quel était le climat politique à l'époque? Quels facteurs ont conduit à cette situation? Que s'est-il passé?

Même si nous avons passé un accord pour la lutte contre les incendies, l'atmosphère politique entre les deux municipalités n'avait jamais été aussi mauvaise. Notre administration a dit au comté que plus de 50 % des utilisateurs des services de loisirs étaient constitués de ses propres résidents, chiffre qu'il a réfuté.

Comment avez-vous réagi à la situation ou l'avez-vous réglée?

Je savais pourquoi la municipalité avait pris des mesures aussi radicales et qu'elle était la première à le faire en Alberta. J'ai alors compris que nous avions pris un tournant. Je devais me montrer fort et objectif. Les membres de notre conseil ont passé deux années à tenter de régler ces deux problèmes, avec la conviction que c'était le bon moment et la bonne façon d'agir pour faire bouger les choses. Ce dossier s'est avéré une de mes expériences les plus positives en gouvernance locale, malgré la masse de travail supplémentaire et d'émotions fortes.

Quelles leçons avez-vous tirées de cette expérience?

Il est parfois nécessaire de se lancer dans le vide sans savoir ce qui va se passer. Le conseil municipal doit absolument se montrer soudé lorsqu'il s'agit de traiter de questions controversées et d'établir des précédents sur le plan provincial.

Que conseillerez-vous à quelqu'un qui se trouve dans la même situation?

Soyez présent pour votre conseil, tenez-vous le plus possible au courant et sachez reconnaître les facteurs de stress pour votre personnel, les membres du conseil et vous-même.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette étude de cas, appelez :

Martin Taylor, directeur général, municipalité de Barrhead, Alberta, 780 674-3301